

Nourrir la vie! *

Le partage du lait maternel : une pratique recommandée et sécuritaire?



L'*Academy of breastfeeding medicine* a publié tout récemment sa position quant au partage du lait maternel pour un enfant né à terme. Le lait maternel étant limité dans les banques de lait, puisque d'abord destiné aux nourrissons à risque comme ceux aux soins intensifs, certaines mères se tournent vers d'autres sources. Le partage, ou même l'achat de lait maternel, est donc une pratique de plus en plus courante.

Toutefois, bien que cela puisse présenter des bénéfices pour l'enfant, les familles doivent aussi être informées des risques potentiels, entre autres de transmission de bactéries (*salmonella*, *Staphylococcus aureus*), de virus (cytomégalovirus, hépatites, VIH, T-lymphotrophe humain) et de substances néfastes (drogues, médicaments, etc.).

Alors que plusieurs associations et instances gouvernementales, dont la Société canadienne de pédiatrie, ne recommandent pas le partage du lait maternel, l'*Academy of breastfeeding medicine* publie des lignes directrices pour réduire les risques associés.

1) Il n'est pas recommandé d'acheter du lait maternel sur Internet. Ce dernier a plus de risques d'arriver décongelé, périmé ou même contaminé avec des bactéries, virus ou substances. De plus, il n'est pas possible de connaître la donneuse et son état de santé. Même si vous réussissez à la contacter, comme le lait est vendu, donc destiné à faire des profits, la donneuse pourrait ne pas être honnête sur son état de santé par crainte de perdre la vente.

2) Il est recommandé de dépister l'état de santé de la donneuse, ainsi que ses habitudes de vie (autant en prénatal que postnatal) par une entrevue en personne ou téléphonique. La donneuse doit :

- Être en bonne santé.
- Ne pas prendre de médicaments, de produits de santé naturels ou d'herbes déconseillés avec l'allaitement.
- Ne pas avoir ou être porteuse du VIH, de l'hépatite B, de l'hépatite C, du cytomégalovirus ou du virus T-lymphotrophe humain (HTLV-1).
- Ne pas avoir eu un partenaire dans les 12 mois précédents qui était porteur ou à risque du VIH.
- Ne pas consommer de drogues ou de marijuana.
- Ne pas fumer des produits du tabac, incluant la gomme ou les timbres de nicotine et la cigarette électronique.
- Ne pas consommer plus de 44 ml de spiritueux ou plus de 355 ml de bière ou plus de 148 ml de vin ou plus de 296 ml de *cooler* (boisson au jus légèrement alcoolisée) par jour.

3) Il faut s'assurer des bonnes pratiques d'hygiène et de conservation lorsque la donneuse tire et entrepose son lait maternel.

Les mêmes précautions s'appliquent pour les nourrices, c'est-à-dire lorsqu'une femme allaite le bébé d'une autre. Soulignons qu'il y a toujours un risque que la donneuse manque de transparence d'autant plus que les réponses ne peuvent être validées concrètement.

Enfin, pour minimiser davantage les risques, ce que nous recommandons fortement, les mères peuvent également pasteuriser le lait maternel. Cliquez ici pour en savoir plus sur la technique appropriée.

RÉFÉRENCES

Santé Canada. (2014). Innocuité du lait maternel de donneuses au Canada. Repéré à: <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/saine-alimentation/nutrition-nourrisson/innocuite-lait-maternel-donneuses-canada.html>

Sriraman NK, Evans AE, Lawrence R, Noble L et the Academy of Breastfeeding Medicine's Board of Directors. (2018). Academy of Breastfeeding Medicine's 2017 Position Statement on Informal Breast Milk Sharing for the Term Healthy Infant. *Breastfeeding medicine*, 13(1), 2-3.

** Rappelons que [Nourrir la vie](#) est un programme du Dispensaire qui permet aux intervenant(e)s en périnatalité oeuvrant au sein d'un organisme communautaire au Québec d'avoir accès à des articles, comme celui-ci, à de la formation et à des sources d'informations importantes en nutrition périnatale leur permettant de mieux intervenir auprès de leurs clientèles. Son accès est gratuit! Passez le mot!*

